



Mode de fonctionnement et moyens

- **Une formation initiale** (4 demi-journées) sur le contenu du Guide des Bonnes Pratiques et l'accompagnement des organismes candidats.
- **De nombreux outils** sont mis à disposition des conseillers dans un espace réservé du site IDEAS.
- **En lien permanent avec l'équipe d'IDEAS, des points d'étapes réguliers** sont faits sur l'avancement de la mission et des **réunions de tous les conseillers IDEAS** sont organisées régulièrement pour enrichir la démarche et les moyens.

Qualité et compétence requises

- **Capacité d'analyse** tant sur le plan **financier** que sur celui de **l'organisation** ou de la **performance**.
- **Capacité d'écoute et d'adaptation** aux contraintes et aux objectifs de l'organisme accompagné.
- **Compétences souhaitées** : management d'unités opérationnelles, expertise en stratégie, organisation, conduite du changement, expertise financière (direction financière, expert comptable ou commissaire aux comptes).

Temps consacré

- **Phase de diagnostic** : 2 réunions par mois sur une période de 2 à 3 mois
- **Phase d'optimisation**: 1 réunion par mois sur une période de 6 à 18 mois

IDEAS est une association d'intérêt général, à but non lucratif, dont les membres fondateurs sont la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, le Conseil supérieur de l'Ordre des experts Comptables et la Caisse des dépôts et Consignations

LE CONSEILLER BENEVOLE IDEAS

Sa mission : accompagner la solidarité

IDEAS, est une association reconnue d'intérêt général dont le but est de favoriser les convergences philanthropiques.

C'est aider à la rencontre des attentes des philanthropes et des besoins des associations et fondations faisant appel au don du public.

IDEAS propose :

- **aux organismes d'intérêt général** : un accompagnement les aidant à optimiser leurs pratiques et leur permettant d'être candidats au label IDEAS.

Ce Label, décerné par un comité indépendant, est un vecteur de confiance entre le monde associatif et les donateurs.

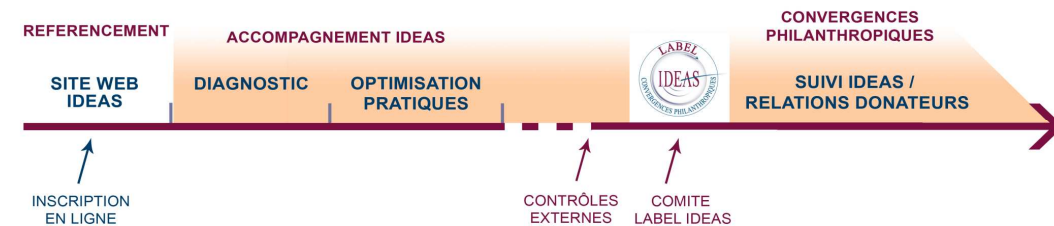
- **aux donateurs** : une démarche d'accompagnement, et de soutien qui va leur permettre d'éclairer leurs choix et les aider dans le suivi de l'utilisation de leurs dons.



La démarche IDEAS



Déroulement de la mission



Deux phases :

- **Une phase de diagnostic :**

Sur la base des indicateurs du Guide des Bonnes Pratiques, le conseiller évalue les pratiques de l'organisme et rédige une proposition de chantiers d'amélioration à mettre en place.

- **Une phase d'optimisation :**

Cette phase permet à l'organisme, avec l'appui du conseiller, d'améliorer ses pratiques.

A l'issue de cet accompagnement, l'organisme accompagné peut être candidat au label IDEAS.

Le comité Label s'appuie sur le rapport des conseillers IDEAS et sur le rapport des contrôles externes effectués par des professionnels indépendants, commissaire aux comptes et expert comptable, pour décider de l'octroi du Label.

Mission du conseiller bénévole IDEAS

Le conseiller bénévole IDEAS accompagne, en binôme, des associations ou des fondations volontaires (organismes d'intérêt général) pour améliorer leurs pratiques de Gouvernance, de Gestion Financière et d'Efficacité de l'action.

Le conseiller s'appuie sur le **Guide des bonnes pratiques IDEAS**, constitué de 120 indicateurs.

Ce guide a été élaboré par le comité expert d'IDEAS et est disponible, en libre accès, sur notre site Internet.